



Notre projet pour rouvrir VerticAlp





Séances d'information

25 octobre 2022, 18h30

8 novembre 2022, 18h30

Salle Polyvalente



Nos objectifs de séance

Le conseil communal souhaite vous **informer** et répondre à vos questions, dès aujourd'hui et jusqu'à l'assemblée primaire, pour que vous vous sentiez en mesure de **voter en parfaite connaissance de cause** le 25 novembre.



Plan de présentation

- Les objectifs de ces séances
- D'où venons-nous (**Hier**)?
- Où sommes-nous (**Aujourd'hui**)?
- Où allons-nous (**Demain**)?
- Et en cas de rejet du projet?
- Résumé
- Vos questions

[18h30]



[18h50]

[19h10]



[19h15]



D'où venons-nous (**Hier**)?

Jusqu'au sursis concordataire octroyé par le tribunal en juillet 2022 (procédure judiciaire), VerticAlp était en situation de surendettement et cumulait les pertes.



VerticAlp est en difficulté financière et très soutenue par Finhaut depuis 2014

- Finhaut a financé VerticAlp "à bout de bras" dès 2014
- D'une créance de CHF 4.6 à fin 2014; à...
- ... un financement total de CHF 9.5 millions à 2021
- Finhaut a suivi un chemin pavé d'efforts d'assainissement
- En 2022, le CA ferme les installations et sollicite un sursis



Voir présentation de
l'Assemblée Primaire du 24 juin



Où sommes-nous (**Aujourd'hui**)?

VerticAlp bénéficie d'un sursis concordataire définitif, soit une "bulle" lui permettant de chercher des solutions d'assainissement.



VerticAlp bénéficie d'un sursis concordataire pour assainir sa situation

- VerticAlp est en **sursis concordataire**, pas en faillite
- VerticAlp **bénéficie** d'un sursis pour trouver des **solutions**
- Finhaut peut **offrir** une solution
- Finhaut propose un **projet viable** et engagé





Où allons-nous (**Demain**) ?

Le Conseil communal est acteur de solution.

Il propose un projet neuf, indépendant et professionnel pour reprendre les actifs de PARC D'ATTRACTIONS DU CHÂTELARD VS SA.

Ce projet offre une perspective sérieuse de réouverture en 2023 et d'une exploitation pérenne.



Demain

L'**enjeu** est la reprise de l'exploitation;
l'**objectif** la concrétisation d'un projet sain

ENJEUX

- Reprise de l'exploitation
- Attractivité touristique
- Emplois
- Train Martigny – Châtelard
- Economie régionale

OBJECTIFS

- Nouveau départ
- Pérennité
- Viabilité
- Indépendance
- Professionnalisme



Demain

Une nouvelle société reprend les actifs de VerticAlp et ouvre la saison 2023

- Finhaut crée une **nouvelle société** anonyme, avec une ...
- ... gouvernance **nouvelle, indépendante, moderne** et **professionnelle** pour ...
- ... reprendre les actifs et relancer les installations en 2023
- Un vrai **nouveau départ**



Demain

Le projet tire les leçons de 2014 en proposant des bases nouvelles et saines

2014

- Même société anonyme
- Actionnaire majoritaire
- Mêmes autres actionnaires
- Continuité des finances
- CA opérationnel

2023

- Nouvelle société anonyme
- Nouvel investissement
- Nouvel actionnariat
- Nouvelle gouvernance
- CA stratégique
- Direction professionnelle



Le projet de 2021 (Sales & Lease-back) s'inscrivait dans la continuité de 2014, risque d'échec compris

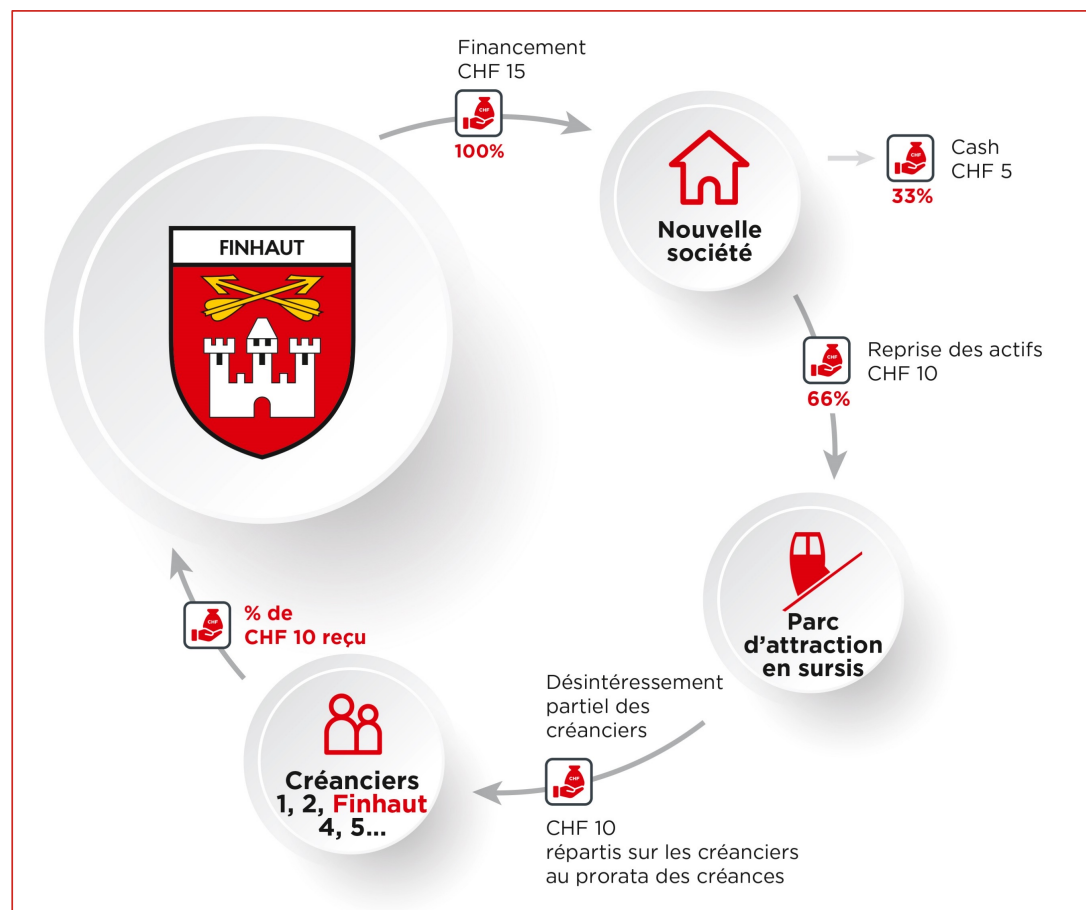


Demain

Finhaut pilote et finance la création et lancement du projet de reprise des actifs

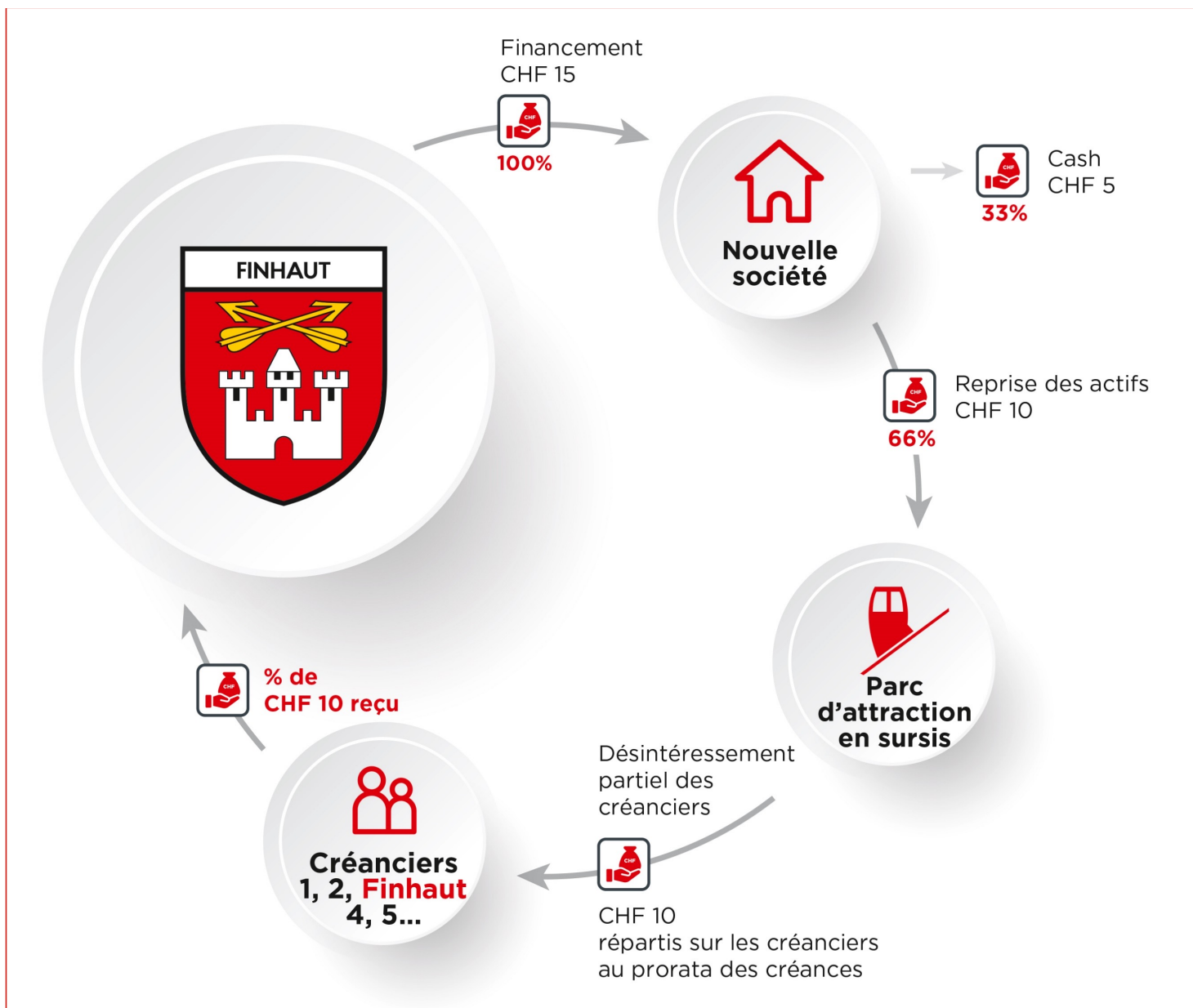
- Finhaut **finance*** la nouvelle société
- Un tiers **évalue la valeur** de reprise des actifs de la société en sursis
- La nouvelle société offre de **reprendre les actifs** à cette valeur
- Ce montant revient aux créanciers **au prorata** de leur créance
- Finhaut est un **créancier**; et recevra un paiement
- La nouvelle société démarre son activité opérationnelle en 2023 avec le solde du financement

* Le chiffre de CHF 15 mentionné sur le schéma graphique est illustratif.





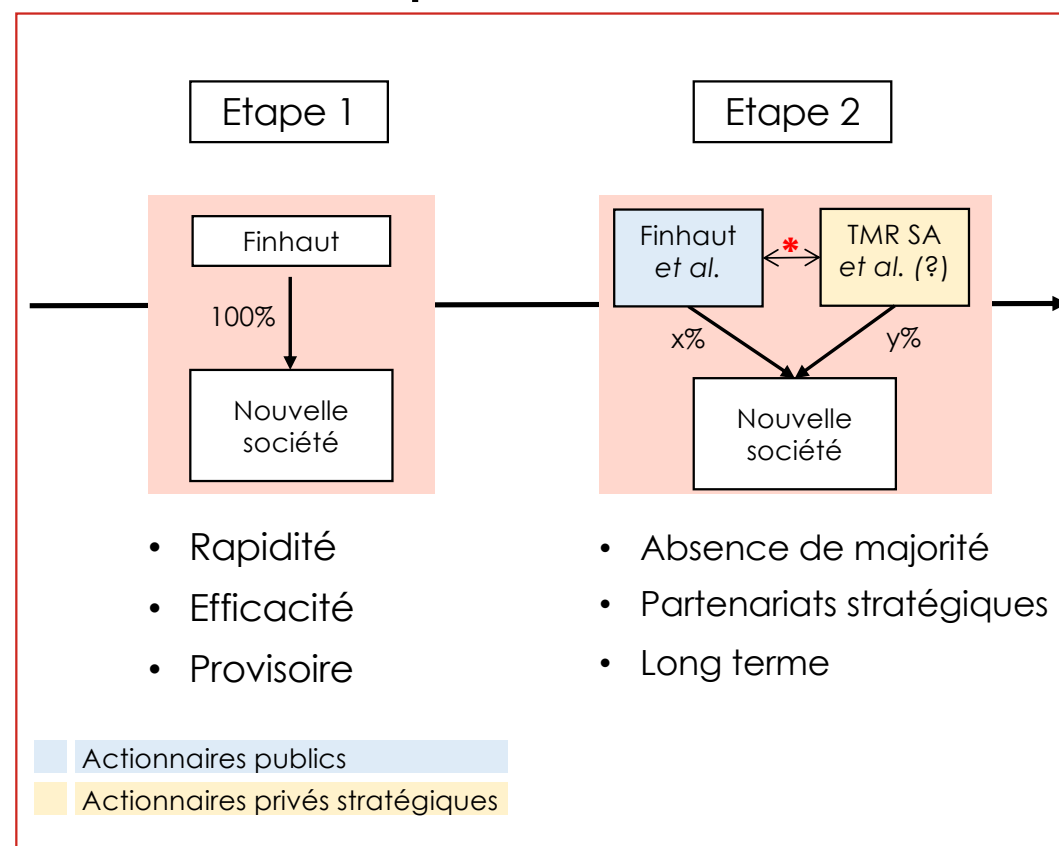
Demain





Finhaut avance initialement seule; puis concrétise un actionnariat équilibré

- Finhaut **conduit initialement seule** le projet
- Cette **simplicité** offre **rapidité** et **efficacité**
- Les commissaires au sursis encouragent ce *modus operandi*
- L'actionnariat s'ouvre dès que possible à des actionnaires publics et privés stratégiques; voire des particuliers
- Un actionnariat stable grâce à l'absence de majorité
- Une gouvernance moderne, indépendante et pérenne





Demain

Le budget d'exploitation de la nouvelle société devrait permettre l'équilibre*

- Activité saisonnière (juin à octobre)
- 35'000 visiteurs attendus; Prix moyen CHF 20.-

• Recettes billets:	CHF 700'000.-
• Charges (employés) :	CHF 430'000.-
• Charges (autres):	CHF 260'000.-
• Résultat:	CHF 10'000.-

} Montants
étroitement
liés

* Postulats et montants approximatifs et conservateurs, dans une conjoncture défavorable, à l'exclusion des amortissements et des investissements.





En cas de rejet du projet? Le risque "zéro" n'existe pas

En cas de rejet de financement du projet proposé et en l'absence de projets tiers, il est vraisemblable que la faillite de PARC D'ATTRACTIONS DU CHÂTELARD VS SA soit prononcée.

A défaut de repreneur dans la faillite, Finhaut pourrait devoir assumer le coût de démantèlement des installations.



En cas de rejet?

L'alternative au projet serait *a priori* le démantèlement des installations

- Faillite hautement probable
- Une obligation de démantèlement pour Finhaut
- Un coût de démantèlement important (MCHF 8-10)
- Une perte d'attractivité touristique pour la région
- Un dégât d'image





Résumé final



Aujourd'hui



Demain

- Projet stratégique pour la région
- Projet fédérateur
- Gouvernance forte et indépendante
- Un investissement clair et structuré



Nous vous remercions pour votre attention et accueillons vos questions



Aujourd'hui



Demain